

**CHIENS DE PROTECTION** | Florent Crouhy s'est rendu dans le parc naturel régional du Queyras le 30 mai pour échanger et aller à la rencontre des acteurs investis dans ces questions.

## Le procureur de la République de Gap sur le terrain

**E**n cas d'incidents avec les chiens de protection le procureur de la République peut alors être saisi lorsqu'une plainte est déposée. C'est pourquoi le procureur du tribunal de Gap s'est rendu à Ristolas à la fin du mois de mai.

« Nommé fin 2019, Florent Crouhy s'est saisi de cette question dès son arrivée et continue à l'investir », explique un communiqué du Parc naturel régional du Queyras (PNRQ).

« Je souhaite mieux comprendre le phénomène pour mieux anticiper [...] et engager des actions peu répressives en cas de problème », a-t-il expliqué. De manière générale dans le département des Hautes-Alpes, « peu d'affaires ont conduit à des condamnations [...], cela concerne principalement des multi-récidivistes », a-t-il précisé.

Les agents en charge de la mission territoriale de médiation au sein du parc lui ont présenté les différentes actions mises en place depuis 1998 pour aider la filière à faire face aux nouvelles difficultés rencontrées. Ces actions « permettent la conti-

nuité des activités humaines tout en préservant l'environnement, comme se le doivent les parcs naturels régionaux », d'après Fabrice Wursteisen, rattaché à la mission depuis 2000.

### Un travail constant

Elles contribuent à ce « que chacun puisse trouver sa place dans l'alpage », comme l'a souligné son acolyte présent six mois de l'année, Romain Janin.

Si la brigade pastorale a disparu avec le financement des aides bergers par l'État, le travail se poursuit avec la réalisation des constats de dommage pour le compte de l'État, la gestion d'un réseau radio, la formation annuelle des personnels de l'office de tourisme, l'organisation de soirées thématiques ou de sorties grand public avec les bergers pour mieux faire comprendre leur travail, la mise en place de panneaux qui indiquent la présence de chiens, voire qui présentent les canidés en amont avec leur photo, leur nom et leurs principales caractéristiques, etc.

Cela semble porter ses fruits puisque le nombre d'interactions



Florent Crouhy, le procureur de la République (4<sup>e</sup> à dr.) a rencontré éleveur, berger, gendarme, agents et directeur du parc du Queyras afin d'aborder la question des chiens de protection.

négatives (aboiement, grognement, bousculade, pincement, morsure sur humain ou chien de compagnie) reste relativement faible au regard des 40 000 têtes de bétail qui investissent le Queyras en été, territoire lui-même composé pour moitié d'alpages et parcouru de nombreux sentiers de randonnée et de VTT.

Le PNRQ précise dans son communiqué que « des pistes de réflexion pour diminuer le nombre d'incidents restent néanmoins à creuser : formation des bergers et des éleveurs, mise en place d'une filière de chiens sélectionnés en fonction de certains critères (génétique, fréquentation de l'alpage, caractère de l'éleveur, etc.), recours

### Les chiffres

Dans les Hautes-Alpes, sont recensés quelque 1 300 chiens de protection en 2022 d'après la Direction départementale des territoires. Les morsures dans le département (sur la base des procédures issues de plaintes ou de signalements à la gendarmerie) ont été de 25 en 2021 et de 15 en 2022.

Dans le parc naturel régional du Queyras, ce sont cinq morsures qui ont conduit à une plainte en 2022 (d'après la gendarmerie de Château-Vieille). Un nombre stable par rapport à 2021, alors même que la fréquentation générale du territoire a augmenté.

à des techniciens spécialisés comme dans les Pyrénées, etc. ».

Le PNRQ souhaite aujourd'hui « continuer à jouer un rôle expérimental, propre aux missions des Parcs, et pourquoi pas contribuer à la mission du ministère de l'Agriculture en cours en devenant territoire test », a souligné son nouveau directeur, Marc Fiquet. ■